

Projet éducatif

2023



Accueil de loisirs

Planet'Air et l'île aux enfants

CA 03/07/2023

LES NIVEAUX DE PROJETS EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Je Suis
Animateur.fr

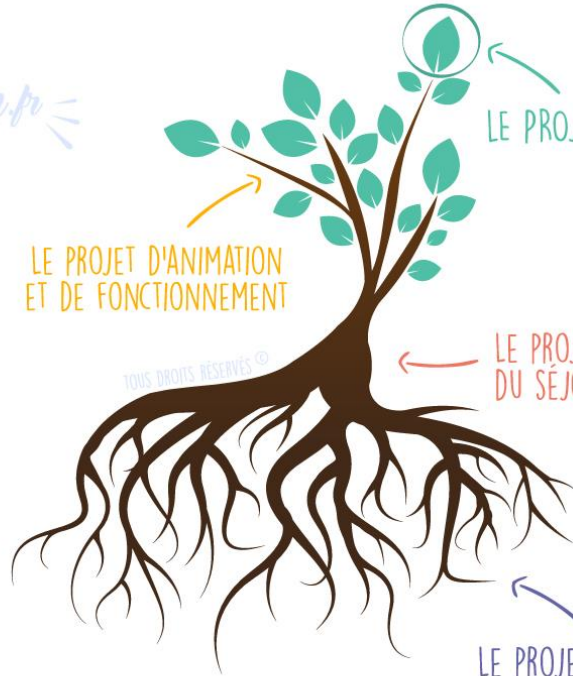


LE PROJET D'ANIMATION
ET DE FONCTIONNEMENT

LE PROJET D'ACTIVITÉ

LE PROJET PÉDAGOGIQUE
DU SÉJOUR

LE PROJET ÉDUCATIF
DE L'ORGANISATEUR



PROJET ÉDUCATIF

Rédiger par l'association
Décrit les exigences pédagogiques.
Concerne l'ensemble des services

PROJET PÉDAGOGIQUE

Découle du projet éducatif
Rédigé par le directeur en concertation
avec les animateurs.
Spécifique selon les services

PROJET D'ACTIVITÉ

§ DÉCOULE DU PROJET D'ANIMATION
RÉDIGÉ PAR 1 ANIMATEUR OU +
EN CONCERTATION AVEC LES ENFANTS
SPÉCIFIQUE À UNE ACTIVITÉ

Table des matières

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	4
1.1. UN ACCUEIL DE LOISIR ASSOCIATIF = UNE CHANCE POUR LES ENFANTS ET LEURS FAMILLES.....	4
1.2. UNE HISTOIRE DE PLUS DE 80 ANS	4
1.3. NOTRE ORGANISATION	4
1.4. NOTRE MISSION	6
2. NOS VALEURS	6
2.1. LE RESPECT	6
2.2. L'EDUCATION BIENVEILLANTE	6
2.3. LA SOLIDARITE.....	6
2.4. LA CITOYENNETE.....	7
2.5. LA CREATIVITE	7
2.6. LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	7
2.7. LA SANTE.....	7
2.8. LE PLAISIR ET LA DETENTE.....	7
2.9. L'AUTONOMIE ET L'ESTIME DE SOI.....	7
2.10. FAVORISER L'INCLUSION.....	7
3. LES FINALITES EDUCATIVES	7
3.1. LES PRINCIPES EDUCATIFS	7
3.1.1. LES ACTIVITES PROPOSEES ET LEUR ADEQUATION AUX BESOINS ET INTERETS DES ENFANTS	7
3.1.2. LA PARTICIPATION ACTIVE DES ENFANTS A LA CONSTRUCTION DE LEUR(S) PROJET(S).....	8
3.2. LES METHODES EDUCATIVES	8
3.3.1. L'APPRENTISSAGE PAR L'EXPERIENCE	8
3.3.2. L'APPRENTISSAGE PAR LA COOPERATION	8
3.3.3. L'APPRENTISSAGE PAR LA PRATIQUE	8
3.3.4. L'APPRENTISSAGE PAR L'OBSERVATION	8
3.3.5. L'APPRENTISSAGE PAR LA DECOUVERTE.....	8
3.3.6. L'APPRENTISSAGE PAR LA CREATIVITE	8
3.3.7. L'APPRENTISSAGE PAR L'EVALUATION ET LE RETOUR D'EXPERIENCE	8
3.4. INTEGRATION DE CES FINALITES EDUCATIVES DANS LA VIE QUOTIDIENNE DE LA STRUCTURE	9
4. LES PARTENARIATS	9
4.1. LES PARTENARIATS EDUCATIFS ETABLIS AVEC D'AUTRES STRUCTURES ET ASSOCIATIONS	9
4.2. LES PARTENARIATS	9
4.2.1. PARTENARIATS FONCTIONNELS	9
4.2.2. PARTENARIATS DE PROJETS EN COURS OU A DEVELOPPER	10
5. L'EVALUATION	10
5.1. LES MODALITES D'EVALUATION DU PROJET EDUCATIF	10
5.2. AMELIORATION CONTINUE DU PROJET EDUCATIF AU BENEFICE DE LA QUALITE DES SERVICE	10
6. CONCLUSION	10

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1.1. UN ACCUEIL DE LOISIR ASSOCIATIF = UNE CHANCE POUR LES ENFANTS ET LEURS FAMILLES

L'accueil de loisirs de Sainte Sigolène est une structure associative locale, membre de la Fédération Familles Rurales. Sa Gouvernance est assurée par des bénévoles au sein d'un Conseil d'Administration, qui s'appuient sur une équipe pédagogique d'une dizaine de salariés permanents, formés et engagés.

Le financement de l'Association est assuré principalement par la Communautés de Communes de Marches du Velay Rochebaron, la CAF et les familles.

Un accueil de loisirs associatif est une opportunité pour chaque famille : chaque membre de **l'Association pouvant être partie prenante et force de proposition** dans l'évolution de la structure et de ses projets au service de l'accueil des enfants.

1.2. UNE HISTOIRE DE PLUS DE 80 ANS

Notre association est issue de l'association Familles Rurales « nationale », dans une déclinaison locale « **Familles Rurales Enfance Jeunesse de Sainte Sigolène** ».

Créé en août 1943, le mouvement Familles Rurales se fonde, dès l'origine, sur le principe de l'entraide entre les familles. Pendant la Seconde Guerre mondiale mais également après-guerre, les familles se constituent en associations afin d'améliorer leurs conditions de vie. La solidarité entre la ville et la campagne s'organise, se traduisant par des colis de nourriture aux citoyens et l'accueil des enfants pour des séjours plus ou moins longs. Dans les années 1950, de nouvelles activités se mettent en place : le service aux familles ou encore les « ruches » qui correspondent aux actuels accueils de loisirs.

Depuis sa création, toutes les actions de Familles Rurales se fondent sur les mêmes valeurs : **la responsabilité, le respect des différences, la solidarité, l'accueil et le soutien des plus fragiles, la participation et l'engagement dans la société.**

Cela passe par la mise en place de nombreux services selon les territoires dont notamment : les loisirs pour enfants, les formations BAFA - BAFD et autres actions en direction des jeunes, la formation professionnelle continue, la parentalité, la santé, l'environnement, la culture, les loisirs, l'animation des territoires ruraux...

1.3. NOTRE ORGANISATION

L'Association vit grâce à la participation indispensable de ses adhérents au sein du CA, fortement impactée par les effets de la crise sanitaire. Face au déficit de parents bénévoles, l'Association a décidé en 2023 de professionnaliser ses pratiques de Gouvernance pour garantir la pérennité du service aux familles.

Conformément à ses statuts, l'Association est dirigée, depuis avril 2023, par un **Bureau** composé :

- D'un **Président** et d'un **Vice-président**,
- D'un **Trésorier** et d'un **Vice-Trésorier**
- D'un **Secrétaire** et d'un **Vice-Secrétaire**.

L'Association se dote de **procédures**, régulièrement révisées, régissant de façon claire les attendus et missions de chacun des membres du Bureau et de la Direction ; précisant les interactions éventuelles et sécurisant par double ou triple contrôles la gestion de l'ensemble de flux financiers. L'Association se fait accompagner par des conseils extérieurs pour formaliser les **délégations de pouvoirs et de signatures**. Elle développe des procédures de gestion RH, dont un règlement intérieur des personnels.

L'Association a recours à un **Expert-Comptable** (Cabinet Font Guillot depuis 2017) sur la partie sociale (réalisation et suivi des contrats, salaires, CP et fiches de paies) et la partie suivi des comptes (CR, Bilan....) ; et un **Commissaire Aux Comptes** (Cabinet Sogeco depuis 2010) intervient également chaque année pour vérifier et certifier les comptes.

Le **Conseil d'Administration** se réunit mensuellement selon une planification annuelle ; des réunions de Bureau complètent celles des CA, selon les besoins.

Toujours dans une démarche de structuration, l'Association déploie sur 2023 la mise en place de Commissions Thématiques, opérationnelles au plus tard début 2024 :

- **Commission Ressources Humaines** : en charge de l'évaluation des impacts du changement de Convention Collective imposé par l'Etat à horizon de 5 ans
- **Commission Achats** : en charge d'analyser les besoins, optimiser leurs couts d'achats conséquents,
- **Commission Événementiel** : en charge de l'organisation de spectacles, sorties, manifestations internes rythmant l'année et dynamisant les liens entre adhérents
- **Commission Mécénat - Parrainage** : en charge de mobiliser des financements complémentaires pour assurer la pérennité de la structure et / ou financer des projets exceptionnels.

Dans le respect des taux d'encadrements réglementaires, l'équipe pédagogique en charge des enfants est constituée d'une dizaine de personnes avec :

- 1 Directrice et 1 Adjointe de Direction,
- 6 animateurs permanents, dont 1 spécialisée dans l'accueil de personnes en situation de handicap – troubles autistiques notamment,
- 1 Agent de Service.

En période de vacances scolaires l'Association a recours à l'embauche d'une vingtaine salariés vacataires en Contrat d'Engagement Educatifs, principalement destinés aux jeunes dès 16 ans qui sont également formés et encadrés par l'équipe de permanents tout au long de leur parcours au sein de l'Association.

1.4. NOTRE MISSION

« Proposer des loisirs de qualité à un maximum d'enfants du territoire en favorisant l'inclusion, grâce à des tarifs adaptés aux ressources des familles et à une équipe pédagogique formée et engagée »

Tout enfant scolarisé de 3 à 14 ans peut être accueilli au sein de la structure et des modalités d'accueil sont adaptées aux enfants souffrant de troubles autistiques, avec l'appui du DAHLIR.

L'association intervient avec deux Domaines d'Activités Stratégiques qui sont :

- **Accueil « Planet'Air » en période extra- scolaires**, de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi
- **Accueil « L'île aux enfants » en périscolaire :**
 - Lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h30 à 8h30 et 16h30 à 18h30
 - Les mercredis de 7h30 à 18h30

2. NOS VALEURS

2.1. LE RESPECT

Il est essentiel et doit être partagé par tous, parents, enfants, professionnels..., quels que soient les personnalités, et le niveau d'engagement des membres de l'association. Chaque membre doit respecter ses propres engagements vis-à-vis de l'Association.

Les animateurs sensibiliseront particulièrement les enfants au respect de la différence et au respect de l'autre, notamment au travers du respect de l'écoute de chacun.

2.2. L'EDUCATION BIENVEILLANTE

L'éducation bienveillante est une approche éducative qui vise à favoriser le développement harmonieux de l'enfant en respectant son rythme et sa personnalité. Elle repose sur l'idée que l'enfant est un être sensible et intelligent, capable de comprendre et d'apprendre par lui-même, et qu'il est important de lui offrir un environnement sécurisant et positif pour favoriser son épanouissement.

La bienveillance, c'est aussi, être à l'écoute, sans jugement, des parents et des enfants sur tous les sujets en lien avec nos missions.

2.3. LA SOLIDARITE

L'accueil de loisirs cherche à promouvoir la solidarité en favorisant l'entraide et la coopération entre les enfants, en leur apprenant à respecter les différences et à se soutenir mutuellement.

Ce principe de solidarité est également indispensable au bon fonctionnement de l'Association qui souhaite le partager avec les adhérents, au travers de l'organisation de manifestations à chaque vacance scolaire permettant aux parents et aux animateurs de mieux se connaître.

2.4. LA CITOYENNETE

L'accueil de loisirs encourage la participation active des enfants à la vie de la structure, en les sensibilisant aux valeurs de la démocratie, de la tolérance et de la responsabilité.

2.5. LA CREATIVITE

L'accueil de loisirs stimule la créativité des enfants en leur proposant des activités artistiques, culturelles ou scientifiques, en leur laissant une certaine liberté dans l'expression de leur créativité.

2.6. LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'accueil de loisirs sensibilise les enfants à la protection de l'environnement, en leur proposant des activités en lien avec la nature, en leur apprenant à adopter des comportements éco-responsables et en les incitant à réfléchir à leur impact sur l'environnement.

La lutte contre le gaspillage alimentaire au travers des repas pris et la fabrication de gâteaux « sein » et « faits maison » sont des éléments importants de la démarche.

2.7. LA SANTE

L'accueil de loisirs contribue à la promotion de la santé en proposant des activités physiques et sportives adaptées, en incitant les enfants à adopter une alimentation équilibrée, et en les sensibilisant à l'importance de l'hygiène corporelle et de la prévention des accidents.

2.8. LE PLAISIR ET LA DETENTE

L'accueil de loisirs offre aux enfants un espace de plaisir et de détente, en leur permettant de se divertir, de se reposer et de se changer les idées en dehors de l'école **en proposant différentes activités qu'ils choisissent librement selon leurs envies et besoins du moment.**

2.9. L'AUTONOMIE ET L'ESTIME DE SOI

L'accueil de loisirs offre aux enfants l'opportunité d'être acteur de leurs loisirs en leur permettant de choisir parmi au moins 3 activités. Ils sont invités à partager leurs retours d'expériences pour faire évoluer les activités en fonction. Cela permet de favoriser la prise de parole, le respect et l'écoute au rythme de chacun et bénéficie de l'estime de soi de chaque enfant.

2.10. FAVORISER L'INCLUSION

L'Association accueille des enfants en situation de handicap en adaptant les modalités d'accueil aux besoins de chaque enfant et permettant de développer l'acceptation des différences pour tous.

3. LES FINALITES EDUCATIVES

3.1. LES PRINCIPES EDUCATIFS

3.1.1. LES ACTIVITES PROPOSEES ET LEUR ADEQUATION AUX BESOINS ET INTERETS DES ENFANTS

L'accueil de loisirs propose une variété d'activités qui sont choisies en fonction des besoins et des centres d'intérêts des enfants. Ces activités sont conçues pour permettre aux enfants de découvrir de nouvelles choses, de se développer et de s'amuser tout en respectant les valeurs éducatives de l'accueil de loisirs. Pour les choisir, les animateurs prennent en compte les besoins et les intérêts des enfants, en s'adaptant aux capacités et aux intérêts des enfants. Les animateurs sont à l'écoute des enfants.

3.1.2. LA PARTICIPATION ACTIVE DES ENFANTS A LA CONSTRUCTION DE LEUR(S) PROJET(S)

La participation active des enfants à la construction de leur(s) projet(s) est essentielle pour leur permettre de se sentir impliqués et responsables de leur propre apprentissage. Les enfants, acteurs de leur propre développement, sont encouragés à participer activement à la construction de leur projet éducatif. Cette participation active permet de développer leur autonomie et leur responsabilité, ainsi que leur capacité à prendre en compte les besoins et les attentes des autres. Cela peut également aider les enfants à mieux comprendre les valeurs éducatives défendues par l'accueil de loisirs et à se les approprier.

3.2. LES METHODES EDUCATIVES

Les méthodes pédagogiques employées par l'accueil de loisirs visent à favoriser le développement global des enfants en étant variées et adaptées aux besoins et aux centres d'intérêts des enfants. **Les animateurs sont des guides pour les enfants, les accompagnant dans leurs apprentissages et leur développement.**

3.3.1. L'APPRENTISSAGE PAR L'EXPERIENCE

Les enfants apprennent en expérimentant, en manipulant et en découvrant de manière concrète.

3.3.2. L'APPRENTISSAGE PAR LA COOPERATION

Les activités sont organisées en groupe pour encourager la coopération et l'entraide entre les enfants, et pour que chaque enfant ait un rôle à jouer et soit valorisé dans son groupe.

3.3.3. L'APPRENTISSAGE PAR LA PRATIQUE

Les activités proposées sont pratiques et participatives, les enfants sont invités à expérimenter et à participer activement à leur propre apprentissage.

3.3.4. L'APPRENTISSAGE PAR L'OBSERVATION

Les enfants apprennent aussi en observant les adultes ou les autres enfants autour d'eux. Les animateurs sont des modèles et doivent montrer des comportements exemplaires et des valeurs positives.

3.3.5. L'APPRENTISSAGE PAR LA DECOUVERTE

Les activités sont conçues pour permettre aux enfants de découvrir de nouveaux environnements, de nouvelles cultures, de nouveaux modes de vie.

3.3.6. L'APPRENTISSAGE PAR LA CREATIVITE

Les activités proposées encouragent la créativité et l'expression personnelle des enfants.

3.3.7. L'APPRENTISSAGE PAR L'EVALUATION ET LE RETOUR D'EXPERIENCE

Les enfants sont invités à réfléchir sur leur propre apprentissage, à évaluer leur propre travail et à proposer des solutions pour améliorer leurs expériences.

3.4. INTEGRATION DE CES FINALITES EDUCATIVES DANS LA VIE QUOTIDIENNE DE LA STRUCTURE

Les finalités éducatives visées dans l'accueil de loisirs sont intégrées de manière concrète et cohérente dans la vie quotidienne de la structure, afin de garantir une expérience positive et enrichissante pour les enfants accueillis, ainsi qu'une qualité de service optimale pour les familles.

Cela se traduit par une organisation efficace des activités, une planification adaptée aux besoins des enfants, ainsi qu'une communication claire et régulière avec les parents.

De plus, **les professionnels de l'accueil de loisirs sont formés et sensibilisés aux finalités éducatives visées**, afin de pouvoir les mettre en pratique de manière efficace et cohérente. Ils sont également en mesure d'adapter leurs méthodes d'animation et leur approche éducative en fonction des besoins et des spécificités de chaque enfant.

4. LES PARTENARIATS

4.1. LES PARTENARIATS EDUCATIFS ETABLIS AVEC D'AUTRES STRUCTURES ET ASSOCIATIONS

Les partenariats éducatifs établis avec d'autres structures sont un véritable atout pour l'accueil de loisirs. Ils permettent de diversifier les activités proposées et d'enrichir l'offre éducative, tout en favorisant la collaboration entre les différents acteurs éducatifs et / ou de proposer des activités spécialisées et d'explorer de nouvelles thématiques. Ils peuvent être établis avec des associations culturelles, sportives ou artistiques, des établissements scolaires, des bibliothèques, des musées, des clubs de loisirs...

Ces partenariats prennent différentes formes : des interventions ponctuelles pour proposer des ateliers spécifiques ou des animations particulières (une association sportive peut proposer des activités sportives spécialisées, comme l'escalade, le canoë-kayak, le judo ...), ou un partenariat régulier avec une association culturelle pour proposer des activités culturelles spécialisées (danse, de musique, de théâtre...).

Cela peut aussi être sous forme de projets pédagogiques communs, impliquant plusieurs structures partenaires, pour développer des activités sur un thème commun, comme l'environnement et des activités en lien avec l'écologie et le développement durable.

Ces partenariats permettent de mutualiser les compétences et les ressources des différents acteurs éducatifs, en favorisant la coopération entre eux. Ils contribuent à renforcer la cohérence et la complémentarité des actions éducatives menées auprès des enfants.

4.2. LES PARTENARIATS

Les partenariats actuels et futurs sont de deux types :

4.2.1. PARTENARIATS FONCTIONNELS

Le Relais d'Assistantes Maternelles « Les six loupiots » occupe les locaux du centre deux matins par semaine en dehors des vacances scolaires, et l'EIMD qui assure des cours quotidiens de danse dans les mêmes locaux, permettent une mutualisation du personnel d'entretien.

La Commune de Ste Sigolène prête à l'Association de salles (sports, multi activités) et des minibus.

4.2.2. PARTENARIATS DE PROJETS EN COURS OU A DEVELOPPER

- Les accueils de loisirs de la Communauté de Communes
- La crèche « Toboggan » pour le partage de formations et de bonnes pratiques notamment
- La maison de retraite pour favoriser des actions / activités partagées entre les générations
- La bibliothèque, pour des actions contées
- La ludothèque pour le prêt de jeux
- Le Cin'étoiles
- L'ESAT : favoriser l'inclusion et l'acceptation de la différence
- Le Yoga : découverte de la pratique et de ses bienfaits
- La maison Marguerite : favoriser l'intergénérationnel
- Des associations sportives : découvertes des pratiques (escrime cirque...)
- Jumelage Marinéo : ouverture aux autres et cultures différentes...

5. L'EVALUATION

5.1. LES MODALITES D'EVALUATION DU PROJET EDUCATIF

L'évaluation du projet éducatif de l'accueil de loisirs est une étape essentielle pour mesurer l'efficacité des actions menées et pour améliorer en continu la qualité de l'accueil de loisirs. Les modalités d'évaluation peuvent être combinées en fonction des objectifs et des besoins spécifiques de l'accueil de loisirs.

Il est important de prendre en compte les résultats de ces évaluations pour adapter le projet éducatif, ajuster les activités proposées pour améliorer la qualité de l'accueil.

Les évaluations doivent être régulières pour permettre une amélioration continue de la qualité de l'accueil en fonction des besoins et des attentes des enfants et des familles accueillis.

5.2. AMELIORATION CONTINUE DU PROJET EDUCATIF AU BENEFICE DE LA QUALITE DES SERVICE

L'évaluation du projet éducatif est un processus continu qui permet de mesurer la qualité des actions menées, de repérer les points forts et les points faibles pour mettre en place des actions correctives pour améliorer la qualité de l'accueil.

6. CONCLUSION

Le projet éducatif est régulièrement actualisé et adapté pour répondre aux enjeux de l'accueil de loisirs.

Fait à Sainte Sigolène, le 03/07/2023

Stéphanie LACHAL, Présidente